

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Boulleret s'est réuni le 19 octobre 2017 à 19 h 15 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Maire.

PRESENTS : Mmes BERTIN - CHOPINEAU – LEFEBVRE - MAUPAS – VINCK - MM. BILLAUT – BERNARDIN – BUFFET - PINARD - ROBINET – ROUSSET

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes RAIMBAULT – PAURON – MM REZARD - de VOGÜÉ

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2017.

Monsieur le Maire présente le dispositif Contrat de Ruralité Sancerre Sologne.

Ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires.

Ce contrat reprend 6 thématiques :

- l'accès aux Services publics/marchands et aux soins
- revitalisation des centres-bourgs
- l'attractivité du territoire (développement économique, agriculture, tourisme, emploi, formation, numérique...)
- mobilités locales et l'accessibilité aux territoires
- la transition écologique et énergétique
- la cohésion sociale

Un dossier pour inscrire la construction de l'ensemble école maternelle, restaurant scolaire, bibliothèque scolaire et plateau multisports dans ce dispositif a été retenu dans la thématique « cohésion sociale ».

Une rencontre récente avec les services de l'Etat et le Pays Sancerre Sologne confirme l'éligibilité du projet et la possibilité de solliciter une subvention supplémentaire de 150.000 € auprès de l'Etat pour cette réalisation.

Le Conseil Municipal décide de solliciter cette subvention supplémentaire et approuve le nouveau plan de financement pour cette réalisation :

Coût de l'opération estimé à 2 198 701 € HT

Fonds propres	400 000 €
Emprunts	653 427 €
Etat :	
- DETR	350 000 €
- dotation de soutien à l'investissement public local (contrat de ruralité Sancerre Sologne)	150 000 €
Région (Pays Sancerre Sologne) Contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020 :	
- action 23 aménagement d'espaces publics « cœur de village », agglomérations, pôles de Centralité et pôles d'animation	100 000 €

- action 22 : équipements sportifs et de loisirs	15 000 €
Département	500 000 €
Amendes de Police	12 000 €
Syndicat départemental d'Energie du Cher	18 274 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente minutes

Le Maire,
Jean-Louis BILLAUT

Affiche aux portes de la Mairie le 27 octobre 2017

